



## Clause d'exclusivité

Par **Test123456**, le **24/01/2024** à **11:32**

Bonjour,

J'avais une clause d'exclusivité dans mon précédent contrat CDI.

Je démarre un nouveau CDI qui chevauche de 2 jours avec l'ancien. Mais je vais poser des congés sans soldes sur ces 2 jours de chevauchement.

Est-ce que je rompt la clause d'exclusivité alors que je ne suis pas rémunérée sur le prochain contrat ?

Par **Test123456**, le **24/01/2024** à **20:06**

Bonjour,  
Merci pour votre réponse